



# **REGLEMENT JEUX CONCOURS CHALLENGE 2023-2024**

---

## **LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL 2023-2024**

L'Association Ligue du Centre-Val de Loire de BasketBall, ci-après désignée comme Ligue CVL, dont le siège social est situé à l'Espace Basket, Allée Sadi Carnot 45770 SARAN, organise challenge de connaissances sous forme de Challenge en ligne (Quizz) à chaque période de vacances scolaires de la saison nommé "Viens tester tes connaissances du Basket en Centre-Val de Loire !" (ci-après désigné comme le "Challenge" et "Quizz").

Les jeux organisés sur la page Facebook® de la Ligue CVL sont gratuits et sans obligation d'achat.

En participant au Challenge via la page Facebook®, les licenciés.es pourront tenter de se classer parmi les trois premiers du classement et ainsi remporter les dotations mises en jeu.

Les quizz sont accessibles depuis la page Facebook® et le site internet de la Ligue CVL de Basket aux adresses suivantes :

- <https://facebook.com/LigueBasketCentre/>

&

- <https://centrevaldeloirebasketball.org>

Ci-après les « Plateformes ».

Il est précisé que le Challenge est créé et géré par la Ligue CVL à l'exclusion de tout parrainage ou intervention des sociétés Facebook®, n'assurant que l'hébergement du Challenge et de ses Quizz au sein de leurs Plateformes.

Le présent document est le règlement du Challenge, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Challenge, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par la Ligue CVL de BasketBall.



Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Challenge.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et participant.

### **1.1.**

La participation au Challenge est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- (i) personne physique,
- (ii) disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail personnelle valide,
- (iii) disposant d'un compte Facebook® et accédant au Challenge via la page Facebook® ou le site internet de la Ligue CVL pendant la durée de celui-ci, aux adresses suivantes :

- <https://facebook.com/LigueBasketCentre/>

&

- <https://centrevaldeloirebasketball.org>

La Ligue CVL procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au challenge ne pourra être validée.

### **1.2.**

La participation au Challenge est limitée à **une inscription/personne** telle que détaillée à l'article 2 ci-dessous.

### **1.3.**

L'accès au Challenge est interdit à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Challenge ainsi qu'aux salariés.es de la Ligue du Centre-Val de Loire de Basketball.



## **2.1. Inscription et participation**

Le Quizz est ouvert à toute personne répondant à l'ensemble des conditions mentionnées à l'article 1.1 ci-dessus, à l'exclusion de toute personne mentionnée à l'article 1.3.

Pour s'inscrire au Challenge et tenter de se classer en répondant aux questions à l'article 3.1, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Sur la page Facebook : <https://facebook.com/LigueBasketCentre/>
- Ou sur le site internet de la Ligue CVL : <https://centrevaldeloirebasketball.org>
- Sur les publications dédiées
- Répondre aux questions du quizz et envoyer ses réponses pour obtenir sa note /20 (forms créé sur e-FFBB). Chaque quizz est valable d'une durée déterminée, jusqu'à la clôture du formulaire.

L'inscription au Quizz n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. La Ligue CVL se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

## **2.2.**

La participation au Quizz s'effectue exclusivement par voie électronique via le Quizz (formulaire) accessible via la page Facebook et le site internet de la Ligue de manière exclusive, le résultat du Quizz étant réalisé parmi les participant(e)s inscrits à ce dernier. Toute participation au Quizz sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

## **2.3.**

La participation au Challenge ne sera valable que si les informations requises par la Ligue CVL de Basket sont complètes et correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

## **2.4.**

Tout participant s'engage à respecter le Règlement. Tout non-respect du Règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Challenge par décision de la Ligue CVL.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participant, la Ligue CVL se réserve le droit de modifier ou mettre fin au Quizz sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Quizz est remise en cause dans son objet.

### **3.1. Lots**

Les gagnants remportent selon leur classement :

- **1ère place** (A partir de 18/20 : Médaille d'Or) : 1 Ballon Wilson 3x3 et 1 invitation valable pour deux personnes à un match Ligue Féminine ou Jeep Élite ou Pro B, NM1)
- **2ème place** (A partir de 15/20 : Médaille d'Argent) : 1 Ballon Wilson 3x3
- **3ème place** (A partir de 12/20 : Médaille de Bronze) : 1 Ballon T7

Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par la Ligue CVL. Si les circonstances l'exigent, la Ligue CVL se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres dotations de valeur équivalente.

### **3.2. Détermination des gagnants et remise des prix**

Les gagnants seront déterminés à l'issue du challenge par le nombre de points total acquis grâce à leurs bonnes réponses.

En cas d'égalité, la question subsidiaire permettra de désigner les gagnant(e)s entre toutes les personnes ayant le même nombre de points. La participation doit être unique. En cas de plus d'une participation par une même personne, la première participation seulement est retenue et ce quelle que soit la note.

Les 3 gagnants sont annoncés après la clôture du quizz.

La Ligue CVL de Basket informera les gagnants par courrier électronique, le jour du résultat et leurs prénom / nom seront annoncés sur l'article du site internet et sur la page Facebook correspondant aux résultats du challenge. A cette occasion les gagnants se verront avisés des modalités de mise en possession de leur dotation.

Pour les participants, il n'est possible de remporter qu'un lot par saison.

#### **4.1. Modification, Annulation, Interruption**

La Ligue CVL se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Challenge dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible poursuite du challenge conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à un virus ou non), des Plateformes ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

#### **4.2.**

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Challenge devait intervenir, la Ligue s'engage à le notifier aux participants par courrier électronique et/ou par publication au sein des Plateformes et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du quizz.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du quizz par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Challenge et faire retirer son nom et prénom en contactant la Ligue CVL.

#### **4.3.**

En cas de modification des conditions du Quizz, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du challenge, la responsabilité de la Ligue ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

#### **4.4.**

Chacun des Participants accepte enfin que la Ligue CVL puisse mettre fin au Challenge, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Challenge ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Challenge sera communiquée aux participants par publication sur les Plateformes ou par tout moyen que la Ligue CVL jugerait opportun.



La Ligue CVL ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

(i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus les Plateformes (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Challenge ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;

(ii) de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Conditions d'Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession ;

(iii) de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité des lots aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots offerts (dans les conditions normales d'utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits.

**La Ligue CVL décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l'utilisation du lot, ou de la prestation d'un fournisseur.**

**Le Challenge est gratuit et sans obligation d'achat.**

Le Règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur l'article dédiée à la présentation de celui-ci publié sur le site Internet.

Pour les participants accédant au Challenge via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Challenge ne seront pas remboursés aux participants.

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Challenge pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la Ligue CVL par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du challenge les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la Ligue CVL, par e-mail à l'adresse [secretariat@centrevaldeloirebasketball.org](mailto:secretariat@centrevaldeloirebasketball.org) ou par courrier à l'adresse mentionnée au sein du préambule.

Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit pendant la durée du challenge pourra entraîner l'annulation de l'inscription au Challenge.



La Ligue CVL peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle ou les participants, sauf abus ou erreur manifeste.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support informatique ou électronique précités. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Ligue CVL dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par durée du Challenge et au maximum dans un délai de soixante (60) jours après la désignation des gagnant(e)s.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la Ligue CVL, par e-mail à l'adresse [secretariat@centrevaleloirebasketball.org](mailto:secretariat@centrevaleloirebasketball.org) ou par courrier à l'adresse mentionnée en préambule dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix.

Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de la Ligue CVL préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le Règlement est soumis au droit français. Dans le cas où aucune solution amiable ne serait trouvée entre le(s) participant(s) et la Ligue CVL, tout litige découlant du présent Règlement sera soumis aux tribunaux ordinaires de France.

### ***5.1 Gestion des données***

Conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, aux fichiers et aux libertés, ainsi que l'ensemble des textes relatifs à l'exécution des dispositions qui y sont prévues, le participant est informé que l'ensemble des informations demandées au sein du formulaire d'inscription du Challenge sont obligatoires, et mentionnées comme telles, et que le défaut de réponse à ces questions par le participant lui interdira toute participation au Challenge.



Les données collectées sont strictement nécessaires à la bonne réalisation du challenge. Toute utilisation poursuivant d'autres finalités que celles exprimées au sein du présent Règlement devront faire l'objet d'une autorisation expresse du participant. Par sa participation au Challenge, le participant accepte le Règlement et la collecte des dites données. Les données seront supprimées dans les 3 mois suivants le terme du Challenge, sauf accord contraire exprès du participant.

La Ligue CVL pourra publier et reproduire sur les Plateformes le Nom et le Prénom des participants lors de la publication des classements.

Les données collectées sont transmises uniquement à la Ligue CVL.

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de verrouillage et d'effacement des données le concernant en contactant directement la Ligue CVL de Basket par e-mail à l'adresse [secretariat@centrevaldeloirebasketball.org](mailto:secretariat@centrevaldeloirebasketball.org) ou par courrier à l'adresse mentionnée au sein du préambule.

Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit pendant la durée du challenge pourra entraîner l'annulation de l'inscription au Challenge.

La Ligue CVL peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle ou les participants, sauf abus ou erreur manifeste.

Les participants.es s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support informatique ou électronique précités. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Ligue CVL dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.